

## Peintres en Teiphalie

Voici le tableau choisi pour le prix de la Ville de Tiffauges.

On y reconnaît les différents commerces de notre commune et les personnages peints sur l'ancienne boulangerie.



## Rue du château piétonnière cet été

À la demande des commerçants, afin de faire monter les touristes dans le centre-bourg, nous souhaitons mettre de façon expérimentale la rue du château en zone piétonne du 15 juillet à la fin août, avec accès réservé aux riverains. Cette période expérimentale nous permettra de réfléchir à l'organisation de la circulation d'une manière plus générale pour les années à venir.

## En juillet à Tiffauges :

Le samedi 12 juillet : à l'occasion de la Fête nationale, un **feu d'artifice** sera tiré, précédé et suivi d'un bal populaire avec l'orchestre **Pyramide**, à la Moulinette

Réservez d'ores et déjà la date : le 7 août le **Marché gourmand semi-nocturne** se tiendra comme l'an dernier place de l'église à partir de 17 heures. Une nouveauté : à 20 heures, concert gratuit du groupe **Chanson d'occasion**. Organisé par l'Office de Tourisme du Canton de Mortagne-sur-Sèvre.

Et le 31 août, **Bouge ton Bocage**, un événement également organisé par l'Office de Tourisme, proposera un spectacle et fanfare avec : **3 FOIS RIEN** et **LA GUEULE DU CH'VAL**. Spectacles de rue à Tiffauges le dimanche 31 août à partir de 16h place de l'église.

## Histoire de Tiffauges

Idée-cadeau : le livre « **Histoire de Tiffauges** » est toujours disponible chez Paul Plessy, à la bibliothèque ou au Café des Sports au prix de 27 €.

## Souris et taupes

La fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) nous informe que la collecte des bulletins d'**inscription se fera en mairie entre le 1er et le 13 septembre 2014**. Les produits seront livrés entre le 6 et le 17 octobre 2014.

## Chenilles processionnaires

Le FDGDON 85 propose une campagne de lutte contre les chenilles processionnaires du pin. Il interviendra en septembre et octobre chez les particuliers **préalablement inscrits auprès de la Mairie avant le 15 août** et sur les espaces publics. Le coût sera précisé à l'inscription.

C'est une campagne biologique (bacille de Thuringe) sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Vous pouvez contacter le FDGDON au 02 51 47 70 61

## Paysage de votre commune

Les lauréats teiphaliens du concours « le paysage de votre commune » 2014 sont le « Petit Château » dans la catégorie « Accueil touristique », et M. & Mme Pierre Barrault dans la catégorie « potagers ». Félicitations à eux.



# Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – juin 2014

## Premières impressions

En tant que candidat aux élections municipales, je m'étais préparé au succès de cet entreprise. J'étais bien conscient du travail à faire et des tâches que j'aurais à réaliser si j'étais élu Maire. La période d'installation et de prise en main a représenté, pendant ces trois premiers mois, un volume de travail important.

La gestion du quotidien, les réponses aux questions des Teiphaliens, des associations, des entreprises, les démarches administratives courantes, sont autant d'obligations à gérer au jour le jour.

La mise en place du conseil de la Communauté de communes et des diverses commissions qui l'animent, et la constitution des conseils d'administration des divers syndicats et organismes dans lesquels la commune est représentée ont généré de nombreuses réunions.

La prise en main des dossiers en cours et l'examen des documents nécessaires a été source de découvertes et parfois de surprises, par exemple :

- aménagement de la nouvelle mairie : le parvis permettant d'accéder au bâtiment n'a pas été prévu à la signature du devis
- assainissement des Basses Aires : le réseau d'eau pluviale et la remise en état de la voirie vont coûter environ 70 000€. Seulement 30 000€ ont été budgétés en 2014, il faut donc trouver la différence en réduisant des dépenses qui nous paraissent moins urgentes
- boucherie : elle a été annoncée mais aucun budget n'est prévu pour l'achat du bâtiment ou les travaux en 2014
- agence postale : il faudra l'ouvrir dans les locaux actuels de La Poste avant de la transférer dans la nouvelle mairie pour bénéficier du maximum de subventions
- rythmes scolaires : nous avons dû trouver une organisation pour la prochaine rentrée dans l'urgence afin de se conformer aux impératifs du ministère.

Le Conseil Municipal comprend quatre membres issus de la liste du maire sortant. Nous avons souhaité établir une relation de confiance qui permettrait de tenir compte de opinions de tous. Ce fonctionnement ne sera possible que si des efforts sont consentis par tous. Nous espérons que la raison finira par l'emporter sur les rancœurs et affirmons que tous les apports de bonne volonté sont nécessaires.

La détermination de notre groupe est sans failles quelles que soient les difficultés. Vous attendez de nous des actions concrètes. Nous y travaillons.

Michel Blanchet

## Coupures de courant le 17 juillet 2014

ERDF nous informe que des travaux seront réalisés sur le réseau de distribution, qui entraîneront des coupures d'électricité le jeudi 17 juillet 2014 entre 8 h 30 et 8 h 45. Celles-ci concerneront les quartiers ou lieux-dits suivants :

- |                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| - Le Pinier            | - La Richardière   |
| - L'Aupoisière         | - La Pinière       |
| - L'Angelinière        | - La Marinière     |
| - La Tour de Nesle     | - La Laurière      |
| - La Laurière          | - La Maindronnière |
| - Le Bordage sur Crûme | - La Roussinière   |
| - La Malicotière       | - Bellevue         |

## Distribution du Teipha'lien

Plusieurs bénévoles ont décidé d'arrêter de distribuer le bulletin municipal. Nous les remercions pour tout ce travail au service des Teiphaliens.

**Nous recherchons de nouveaux distributeurs** en particulier pour les « écarts » sud.

## Infos bibliothèque

La bibliothèque de Tiffauges sera fermée du 4 août au 21 août 2014. Elle réouvrira le vendredi 22 août à **16 h 30**.

## Ville de Tiffauges

Mairie : 4, rue du Puy-Pelé – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31

Courriel : [mairie@tiffauges.fr](mailto:mairie@tiffauges.fr) – site Internet : [www.tiffauges.fr](http://www.tiffauges.fr)

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 H à 12 h, mardi de 16 H à 18 h et jeudi de 16 à 17 h.

**ATTENTION : LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉE LES SAMEDIS 12, 19 ET 26 JUILLET, 2, 9 ET 16 AOÛT**

Heures de permanence des élus : les mardi, jeudi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.



## En période de fortes chaleurs ou de canicule

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



**Enfant et adulte**  
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.



**En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)





## Conseil municipal du 20 juin 2014

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet [www.tiffauges.fr](http://www.tiffauges.fr) (onglet « Conseil municipal / projets »).

**Présents :** M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, & Mme BRÉMOND, adjoints  
Mmes & MM GOURDON, POUPELIN, PAVAGEAU, ROUZIÈRE, GREFF, MICHINEAU, LANDREAU, POILANE, CHIRON, RICHARD  
**Absents excusés :** Mme Arnou, Mme Giraudet, Mme Guillet, Mme Josse, M. Provost et Mme Tropicée  
**Procurations :** Mme Arnou à M. Blanchet, Mme Giraudet à M. Pavageau, Mme Guillet à Mme Poupelin, Mme Josse à M. Michineau , M. Provost à M. Rouzière et Mme Tropicée à Mme Brémond  
**Secrétaire de séance :** M. Rouzière

### 1- Dernier compte-rendu de conseil

Il est constaté que les conseillers ne recevaient jusque là pas le procès-verbal complet des conseils municipaux, il était seulement affiché en Mairie comme la loi l'exige. Celui-ci leur sera désormais transmis puisque c'est ce document qu'ils doivent approuver. Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par 15 voix et 4 abstentions.

### 2 - Droit de préemption urbain

Le droit de préemption ne sera pas exercé par la commune pour les deux transactions en cours (parcelles AB 474, 476 et 391).

### 3- Décisions prises dans le cadre des délégations

- Travaux d'extension du réseau électrique par le SyDEV : 2060 €
- Achat d'un podium destiné aux diverses manifestations : 2750 €. Nous en avons besoin plusieurs fois cet été et les locations sont onéreuses.
- Contrat avec l'orchestre Pyramide pour le bal populaire du 12 juillet 2014 : 1490 €
- Feu d'artifice du 12 juillet 2014 : contrat avec « PAF » pour un montant de 3000 €. Ce sont des artificiers professionnels.

Il est à noter que l'organisation des festivités est prise en charge par la commune cette année du fait de l'arrêt du Comité des fêtes. Une autre formule sera recherchée pour les années suivantes.

### 2- Élection des délégués au collège électoral pour les élections sénatoriales

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe. Une listes de candidats a été déposée.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 19

Sont élus : M BLANCHET Michel - délégué Mme ARNOU Anita - suppléante  
Mme BRÉMOND Florence - déléguée M PAVAGEAU Éric - suppléant  
M BROCHU Jean-Luc - délégué Mme POUPELIN Véronique - suppléante  
Mme LANDREAU Béatrice - déléguée  
M CHIRON Dominique - délégué

### 3- Avenants au marché de réhabilitation du presbytère en mairie

**Lot 2** – Charpente bois, entreprise BATIBOIS. L'avenant concerne quelques modifications de travaux et la suppression de la charpente du kiosque. Cet avenant s'élève à –1 885,86 € H.T.

**Lot 3** – Couverture, entreprise OGER LEFRECHE. L'avenant concerne quelques modifications de travaux et l'entourage de la cheminée Ouest, la suppression de la couverture du kiosque.

Cet avenant s'élève à –4 664,30 € H.T.

### 4- Cession de terrain au S.D.I.S.

Il est rappelé que la commune s'est engagée auprès du SDIS concernant la construction de la future caserne de pompiers sur des terrains communaux. Le SDIS de la Vendée, maître d'ouvrage du projet, demande aujourd'hui à la commune de confirmer les conditions de rétrocession du terrain nécessaire à l'implantation de la construction, à savoir :

- Cession gratuite du terrain viabilisé au SDIS (une partie de la parcelle B952), surface totale estimée à environ 4 100 m²
- Frais d'actes et de bornage à la charge du SDIS
- Engagement de la commune d'entretenir les espaces verts du casernement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme ces engagements.

### 5- Mise en place de l'agence postale communale

Une rencontre a eu lieu avec la direction de La Poste. Afin de pouvoir bénéficier d'aides (à hauteur de 15 000 € maximum), le Conseil Municipal doit s'engager à ouvrir l'Agence postale communale dès le 1er octobre 2014. Ces aides ne peuvent être attribuées que s'il y a, dans un second temps, transfert de l'agence postale dans les nouveaux locaux de la mairie car il s'agira alors d'un regroupement de services publics. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de l'agence postale communale à compter du 1er octobre 2014 dans les locaux actuels de La Poste, dans l'attente du transfert de la mairie dans ses nouveaux locaux

## Conseil municipal du 20 juin 2014 (suite)

### 6- Tarif de location de la salle polyvalente pour 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, avec 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, que les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2016 seront les suivants:

|                                  | Teiphaliens | Non Teiphaliens                                               |
|----------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|
| Mariage*                         | 434 €       | 879€                                                          |
| + le lendemain                   | 199 €       | 200 €                                                         |
| Réveillon du 31 décembre         | 867 €       | 897 €                                                         |
| Vin d'honneur                    | 199 €       | 253 €                                                         |
| Repas et banquets                | 251 €       | 401 €                                                         |
| Repas dansants (classes)         | 300 €       | non autorisé                                                  |
| Petite salle avec chauffage      | 68 €        | non autorisé                                                  |
| Petite salle sans chauffage      | 60 €        | non autorisé                                                  |
| Entreprises : AG                 | gratuit     | 102 €                                                         |
| Buffets, arbres de Noël          | 300€        | 400 €                                                         |
| Associations :                   |             | Supp. chauffage toutes occupations (sauf petite salle) : 68 € |
| À but lucratif sans les cuisines | 120 €       | (sauf AG d'association locale avec réunion seulement)         |
| À but lucratif avec les cuisines | 181 €       | Cautions toutes locations : 1 000 €                           |
| Repas dansants                   | 300 €       | Facturation de nettoyage : 27,50 € de l'heure si nécessaire.  |
| Pour disco (suspendu)            |             | * Réduction de 10% en semaine, hors jours fériés              |

### 7- Décision modificative du budget communal

Afin de régulariser l'inscription de crédits imputés à tort à l'opération de réhabilitation de la future mairie, il convient de prendre une décision modificative du budget communal 2014.

### 8- Divers

Travaux d'assainissement aux Basses Aires : validation en cours pour un début de chantier en fin d'année 2014. Le coût des travaux sera supérieur à ce qui avait été prévu.

Il faudra donc prévoir des crédits supplémentaires pour le règlement des factures correspondantes.

## Fête nationale

Le feu d'artifice sera tiré le soir du **12 juillet 2014**

Le **feu d'artifice de Tiffauges** est très attendu chaque année car cet évènement est un moment convivial de la vie de notre commune. À cette occasion, les Teiphaliens peuvent, le temps d'une soirée, retrouver le lien fort qui les unit à leur château.

Le Comité des fêtes en est à l'origine mais il n'est malheureusement pas en mesure d'assurer l'édition 2014. La municipalité a donc fait le choix d'en reprendre l'organisation, le rassemblement autour d'évènements communaux étant essentiel au **bien vivre ensemble**. Par ailleurs, les bénévoles du RST ont la gentillesse de répondre « présents » pour assurer la buvette. La descente aux lampions n'aura pas lieu cette année. Bien sûr, à l'avenir l'organisation générale pourra de nouveau être assurée par le Comité des Fêtes s'il y est prêt, ou par d'autres associations qui le souhaiteraient.

Combien ça coûte ?

5496 € principalement pour le feu d'artifice et l'orchestre du bal populaire (qui n'avait pas lieu les années précédentes). Le poste évènements du budget 2014, voté par la municipalité sortante, s'élève à 5200 €. Le léger dépassement sera compensé par des économies réalisées sur d'autres postes budgétaires (honoraires, assurances, etc.) À noter également le non-report de la subvention au Comité des Fêtes désormais mis en suspens.

Et la scène ?

Après étude de devis à la location et à l'achat (1400 € louée au coup par coup ou négocié 2750 € à l'achat au lieu de 4000 € ht prix catalogue), il nous est apparu plus pertinent d'acheter une scène. Elle fait 17.5m² avec rambardes et escalier, taille généralement souhaitée par les groupes de musique. Nous l'utiliserons dès le bal du 12 juillet et pour le marché gourmand du 7 août prochain. Ce matériel de qualité sera amorti dans la durée, prêtée aux associations ou louée. Nous discuterons avec le CGM du meilleur moyen de gérer sa mise à disposition.